



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #80-03-2026

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **3 mars 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 30**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest et Alexis Buisson, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absences motivées : Les conseillers Messieurs François Décosse, David-Lee Amos et Patrick Delforge

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Mesdames Chantale Joncas, directrice générale adjointe, Caroline Dinardo, directrice du Service de l'urbanisme et environnement et Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1<sup>ère</sup> période de la parole au public;
4. Modification de la résolution #250-07-2024. Changement d'imputation de la dépense;
5. Modification de la résolution #419-09-2025. Changement d'imputation de la dépense;
6. Modification de l'imputation de la dépense pour les services professionnels. Préparation du devis technique de services professionnels pour l'étude de remplacement de la pompe d'eau brute et d'eau de procédé pour le parc Industriel;
7. Avis de motion. Modification de l'article 2 (terminologie) et l'article 5 (tarifs pour les opérations du service des eaux) du Règlement no 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026;
8. Dépôt. Projet de règlement no 168-32-1 Modifiant l'article 2 (terminologie) et l'article 5 (tarifs pour les opérations du service des eaux) du Règlement no 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026
9. 2<sup>e</sup> période de la parole au public;
10. Levée de la séance.

#### 1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**69-03-2026**

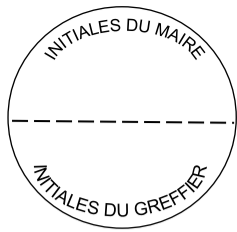
**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 3 mars 2026**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,  
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #80-03-2026

Séance extraordinaire du 3 mars 2026

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

70-03-2026

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 mars 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,  
Et résolu

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 mars 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**3. PAROLE AU PUBLIC (1<sup>ère</sup> période)**

Aucun public

4.

71-03-2026

Modification de la résolution #250-07-2024. Changement d'imputation de la dépense

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,  
Et résolu

QUE,

le Conseil autorise le trésorier à changer l'imputation de la dépense d'un montant de 46 719,44 \$ (net) pour les services professionnels de l'étude de remplacement de la pompe d'eau brute et d'eau de procédé pour le parc industriel en provenance du poste budgétaire de dépenses d'honoraire professionnel pour l'usine de filtration du parc industriel, tel que décrit à la résolution #250-07-2024 pour l'affecter au règlement d'emprunt futur no EMP-342 concernant les travaux de remplacement de la motopompe d'eau brute et réfection des stations de pompage Léon-Malouin et l'usine d'épuration du parc Industriel.

Le vote sur cette résolution est demandé :

POUR

Line Roussin  
Sébastien Daoust-Charest  
Alexis Buisson

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

72-03-2026

Modification de la résolution #419-09-2025. Changement d'imputation de la dépense

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,  
Et résolu

QUE,

le Conseil autorise le trésorier à changer l'imputation de la dépense d'un montant de 65 779,92 \$ pour l'achat du remplacement de membranes pour l'usine de filtration en provenance du poste budgétaire 02-41200-522, tel que décrit à la résolution #419-09-2025 pour l'affecter également au surplus non affecté.

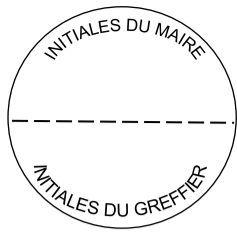
Le vote sur cette résolution est demandé :

POUR

Line Roussin

CONTRE

Aucun



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #80-03-2026

Séance extraordinaire du 3 mars 2026

Sébastien Daoust-Charest  
Alexis Buisson

### **ADOPTÉE à l'unanimité**

6.

**73-03-2026**

**Modification de l'imputation de la dépense pour les services professionnels. Préparation du devis technique de services professionnels pour l'étude de remplacement de la pompe d'eau brute et d'eau de procédé pour le parc Industriel**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil autorise le trésorier à changer l'imputation de la dépense d'un montant de 16 801,95 \$ (net) pour les services professionnels de la préparation du devis technique de services professionnels pour l'étude de remplacement de la pompe d'eau brute et d'eau de procédé pour le parc Industriel en provenance du poste budgétaire #02-41200-522, tel que décrit au bon de commande #USI-240052 pour l'affecter au règlement d'emprunt futur no EMP-342 concernant les travaux de remplacement de la motopompe d'eau brute et réfection des stations de pompage Léon-Malouin et l'usine d'épuration du parc Industriel.

**Le vote sur cette résolution est demandé :**

**POUR**

Line Roussin  
Sébastien Daoust-Charest  
Alexis Buisson

**CONTRE**

Aucun

**ADOPTÉE à l'unanimité**

7.

**74-03-2026**

**Avis de motion. Modification de l'article 2 (terminologie) et l'article 5 (tarifs pour les opérations du service des eaux) du Règlement no 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026**

**AVIS DE MOTION** est donne par Madame Line Roussin, conseillère municipale, à l'effet qu'un projet de règlement sera déposé à une séance du conseil et qu'un règlement avec dispense de lecture suivra pour adoption afin de modifier le règlement n° 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026.

8.

**75-03-2026**

**Dépôt. Projet de règlement no 168-32-1 Modifiant l'article 2 (terminologie) et l'article 5 (tarifs pour les opérations du service des eaux) du Règlement no 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026**

Le projet de règlement n° 168-32-1 modifiant l'article 2 (terminologie) et l'article 5 (tarifs pour les opérations du service des eaux) du Règlement no 168-32 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation exigée pour les services pour l'année 2026 est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin d'ajouter la définition « Immeubles non-résidentiels » et de modifier la tarification de l'eau potable pour les immeubles desservis du parc industriel.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 mars 2026 par sa résolution #80-03-2026

Séance extraordinaire du 3 mars 2026

**9. PAROLE AU PUBLIC (2<sup>e</sup> période)**

Aucun public

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

76-03-2026  
Levée de la séance extraordinaire du 3 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 3 mars 2026 soit et est levée à 18 h 57.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Paquette, OMA  
Greffière

*« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »*